



BON DE COMMANDE BILLETTERIE CSE & COLLECTIVITES

Fiche contact structure :

Nom de la structure :

E-mail :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse postale :

Code Postal : Ville :

Fiche contact interlocuteur :

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail : Port. ou ligne directe :

3 FORMULES DE BILLETTERIE 100% DÉMATÉRIALISÉE

- Je choisis la formule : Paiement comptant

Tarif unique : 11 € soit 25% de remise sur le tarif guichet.

Minimum de 20 billets par commande. Réassort illimité par lots de 20 billets. Paiement à la commande par chèque ou virement. Édition de billets disponible 7j/7 et 24h/24 grâce à votre lien de connexion. Pas de reprise, pas d'échange, pas de remboursement d'inventus.

- Je choisis la formule : Paiement différé

Tarif unique : 12 € soit 20% de remise sur le tarif guichet.

Pas de minimum de commande, pas de stock ni d'avance de trésorerie. Commande de billets à la demande, 7j/7 et 24h/24 grâce à votre lien de connexion. Règlement de l'ensemble des billets édités en novembre. Pas de reprise, pas d'échange, pas de remboursement d'inventus.

- Je choisis la formule : Code promo dédié

Tarif unique : 13 € soit 13% de remise sur le tarif guichet.

Pas de minimum de commande, pas de stock, pas d'avance de trésorerie et une gestion minimale pour votre CSE. Vos collaborateurs achètent leurs billets à tarif préférentiel en totale autonomie sur notre site internet grand public, grâce à votre code promo dédié.

Veillez trouver ci-joint le règlement par chèque libellé à l'ordre de SAS DEDALE PARC

d'un montant de : correspondant à l'achat de : billets.

Fait à : Cachet de la structure et signature

Le : Mention manuscrite "Bon pour Accord"



* CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES GRIMMLAND® BILLETTERIE CSE & COLLECTIVITÉS

OBJET

Le bon de commande définit les conditions dans lesquelles la Société DEDALE PARC vend au client désigné dans le bon de commande, des produits billetterie du parc GRIMMLAND®. La société DEDALE PARC se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. En cas de modifications, il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande.

CONDITIONS TARIFAIRES

Le tarif CSE & COLLECTIVITÉS s'applique aux personnes morales référencées par la SAS DEDALE PARC. Le bon de commande détermine notamment les dates de paiement des produits de billetterie achetés à la société DEDALE PARC. En cas de retard de paiement, les montants impayés portent intérêts aux taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne le plus récent tel que précisé à l'art. L441-6 du code de commerce, augmenté de 10 points de pourcentage à compter de la date d'exigibilité mentionnée sur la facture jusqu'au jour de leur paiement effectif. Le client sera redevable de ces intérêts sans qu'il soit besoin d'une notification préalable. En outre, sauf en cas d'ouverture d'une procédure collective interdisant le paiement des sommes dues à leur échéance indiquée sur la facture, le Client sera redevable de plein droit à l'égard de la Société DEDALE PARC d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros, au titre des frais de recouvrement des sommes dues. La Société DEDALE PARC se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant. En cas de paiement par carte bancaire, la Société DEDALE PARC n'est pas responsable de tous frais sur les transactions par carte bancaire occasionnés le cas échéant par variation du taux de change ou pour d'autres raisons. Tout défaut de paiement pourra donner lieu à l'annulation de la commande.

MODALITÉS DE RÉFÉRENCEMENT

Toute commande ne sera prise en compte qu'après confirmation par la SAS DEDALE PARC, du référencement du Client et réception de son bon de commande dûment complété, signé et daté. En accord avec son client, DEDALE PARC pourra rectifier les éventuelles erreurs commises lors de la saisie du bon.

DISPONIBILITÉ

Les dates de validité des prestations sont spécifiées sur les billets émis. Les billets non datés ne sont pas utilisables en sortie groupes et forfaits séjours. Toute diminution du nombre de produits de billetterie après validation et paiement de la commande est impossible.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Aucun produit de billetterie émis ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé. Toute demande de remboursement sera redirigée vers le client signataire du bon de commande. DEDALE PARC ne pourra être tenu responsable des dommages en cas de force majeure si une ou des prestations de DEDALE PARC ne pouvaient être réalisées, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Tout billet émis depuis le compte de billetterie dématérialisée est dû, que le billet soit composté ou non, supprimé ou non. L'édition de billet, depuis un compte de billetterie, qu'il soit en paiement différé ou en paiement comptant, sera facturé et aucun remboursement ne pourra être demandé.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ni aucun droit d'usage sur les noms, dénominations, signes, emblèmes, logos, personnages, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle, appartenant à la SAS DEDALE PARC, GRIMMLAND®, ou l'une de leurs sociétés filiales ou apparentées. Le Client s'engage à ne pas inclure des produits billetterie susvisés dans un quelconque forfait, lot ou groupe de prestations comportant des prestations susceptibles, suivant l'appréciation de la SAS DEDALE PARC, de porter atteinte à l'image de GRIMMLAND® dans le public, en particulier à son image en tant que parc à thème, familial, de qualité et, notamment, n'offrira pas lesdits billets au titre d'un quelconque cadeau promotionnel, prime ou loterie, sans l'accord préalable écrit de GRIMMLAND®, qui pourra le donner à sa seule discrétion. Le Client ne devra pas utiliser, publier ou diffuser aucun fait ou information dont il aurait pu avoir connaissance aux termes du présent bon de commande sans avoir obtenu de la SAS DEDALE PARC, une approbation écrite préalable que la SAS DEDALE PARC pourra donner à sa seule discrétion.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Informations à usage de la SAS DEDALE PARC, de ses cocontractants. Conformément à l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le détenteur final du billet émis dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, à exercer auprès de la SAS DEDALE PARC Service Marketing, lieu-dit Grand Pont, 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, France

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent bon de commande ou de ses conditions générales de vente sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents.